

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MAGOG**

**RÈGLEMENT 3418-2023-1**

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010  
concernant l'ajout de la classe d'usages d'entrepôt (I4) dans la zone industrielle-  
commerciale Dk01Ic, située sur la rue Louis-Faucher

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à  
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée afin de permettre l'entreposage  
intérieur dans la zone industrielle-commerciale Dk01Ic, située sur la rue Louis-  
Faucher;

**ATTENDU QUE** des établissements d'entreposage intérieur sont déjà présents  
dans la zone;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de modifier les  
dispositions du règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,  
c. C-19), lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné  
et le projet de règlement a été déposé;

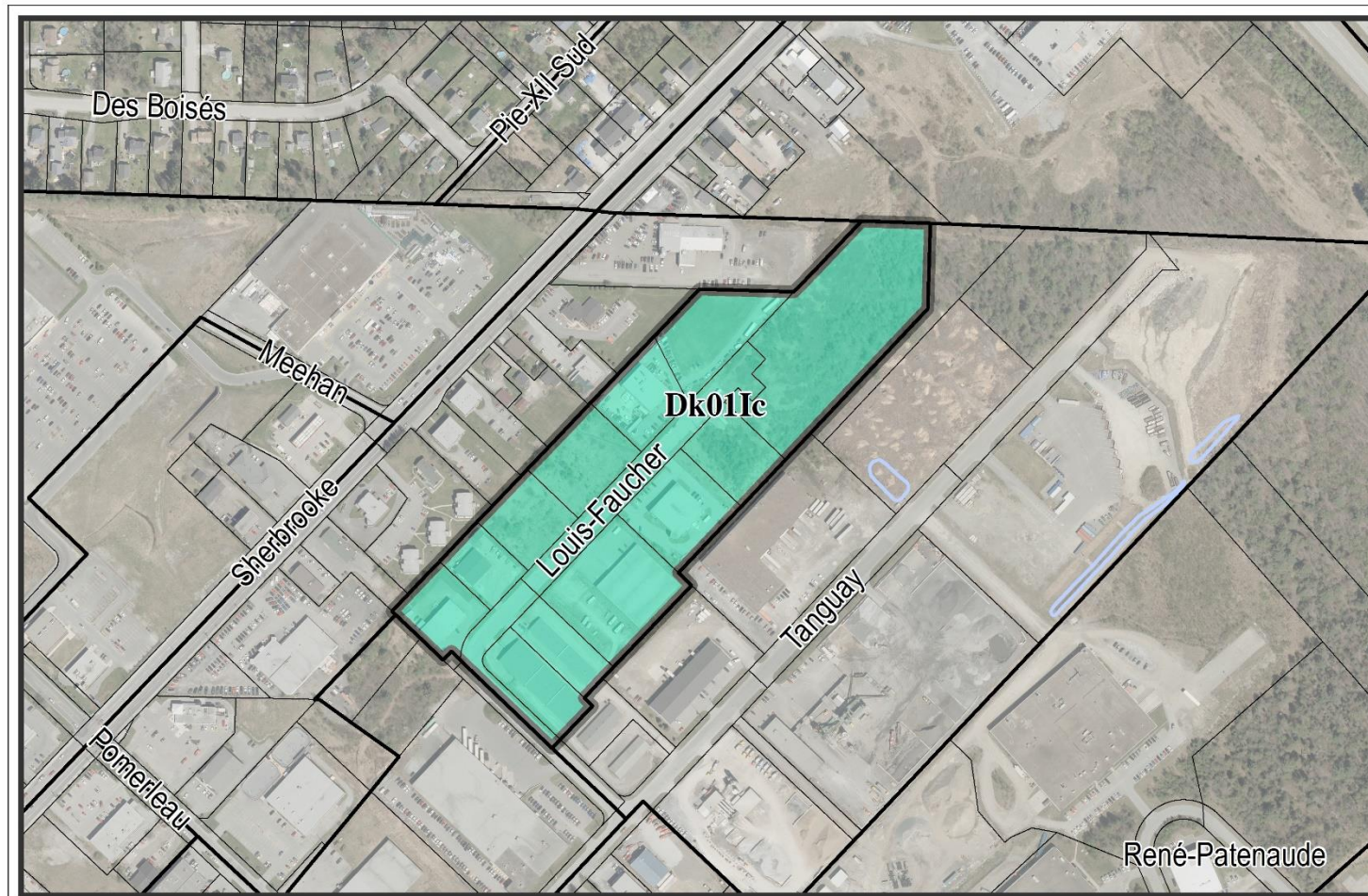
**ATTENDU QU'**un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et les  
changements, s'il y a lieu, entre le projet déposé et le règlement soumis avant son  
adoption lors de la séance du ;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe V du Règlement de zonage 2368-2010 concernant les grilles des  
usages et des normes d'implantation par zone est modifiée à la grille  
correspondant à la zone Dk01Ic, en ajoutant, dans la case correspondant à  
la ligne « Industriel - I4 – Entrepôt » et pour la colonne « Dk01Ic »,  
l'expression « X ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

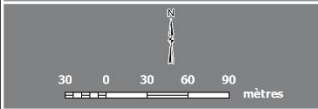
Nathalie Pelletier

Marie-Pierre Gauthier, greffière



VILLE DE MAGOG  
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT  
 DU TERRITOIRE

**ZONAGE**  
 Zone concernée



Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2023-09-19  
 Technicienne en urbanisme,  
 Division urbanisme

Approuvé par : Mélissa Charbonneau  
 Directrice,  
 Direction de la planification  
 et du développement du territoire

Nom fichier : Plan no. : Séquence :





